

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2016

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni le 2 février 2016 à 19h00 en la salle de Digeon, sous la Présidence d' Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DESFOSSÉS Alain, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, AVET Hubert, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : LERICQUE Jean-Claude (suppléant de GOETHALS Eddy), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), LERY Thierry (suppléant de QUILLET Jean-Claude).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : LOEUILLET Paulette (pouvoir à Dominique BAILLEUL, VAUDET Déborah (pouvoir à François ROUILLARD), NOUGEIN Laurence (pouvoir à LABESSE Jean-Marc), DESMAREST Gérard (pouvoir à Gérard DENEUX).

Etaient absents ou excusés : MICHEL Géraldine, BLAREL Marc, LECLERE Jean-Claude, LEDAIN Rose-Marie, WATELAIN Philippe.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LABESSE.

Ordre du jour :

1. Direction

- 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015.
- 1.2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.
- 1.3. Intervention d'un représentant de chez Somme Numérique.
- 1.4. Désignation de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.
- 1.5. Opération Somme Propre les 19 et 20 mars prochain.
- 1.6. Tarif de cession de terrains ZAC de la Mine d'Or.
- 1.7. Mise en compatibilité des PLU avec le SCOT du Pays du Grand Amiénois.
- 1.8 Zone d'activité de la « Mine d'Or »
- 1.9 Prise de compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire
 - 1.10 Création d'une commission affaires scolaires
 - 1.11 Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence enfance - jeunesse.
 - 1.12 Participation de la CCSOA à l'ADUGA au titre de 2016.

2 Finances

- 2.1. Emprunt 2015 à réaliser avant le vote du BP 2016
- 2.2. Budget primitif 2016 de la MARPA

3. MARPA

- 3.1. Tarification 2016

4. Service social

- 4.1. Tarification heures payantes personnes de plus et moins de 70 ans.
- 5.2 Location des remorques frigorifiques

5. Voirie

- 5.1. Convention de mandat avec la Commune de Le-Quesne.

6. Restitution des informations du bureau

7. Questions diverses

8. Lieu du prochain conseil communautaire

Le Président remercie Dominique MAGNIER, maire de la commune d'accueillir le Conseil Communautaire, puis procède à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune représentée.

Le Président invite Monsieur Leclabart, Vice-président de Somme Numérique, Monsieur Briançon, Directeur et Monsieur GUERL, chargé de mission politique du haut débit au Département, à nous exposer les services qu'ils proposent aux communes de notre territoire, à savoir la couverture haut débit ainsi que la réalisation d'un programme complémentaire au SDTAN initial sur les communes d'Hornoy-le-Bourg, Montagne-Fayel, Morvillers-Saint-Saturnin, Quesnoy-sur-Airaines, Gauville, Fricamps et Villers-Campsart. Ce programme complémentaire nécessite bien évidemment un financement supplémentaire de la CSOA.

A l'issue de cette présentation, les représentants de Somme Numérique ont fourni les explications nécessaires portant sur les rôles et responsabilités de l'ensemble des intervenants dans le cadre de la couverture Haut Débit.

1. Direction

1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire réuni le 23 novembre 2015 pour lequel ont été envoyées ultérieurement des corrections à apporter à la page 7. Modifications concernant les interventions de Madame Michaux, Monsieur Thiverny et lui-même. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.3. Désignation de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations », la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois devient membre du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines en lieu et place des communes d'Airaines, Laleu et Métigny. De fait, il convient de désigner 6 délégués pour siéger au sein de ce Syndicat Mixte, sachant que comme pour les délégués à TRINOVAL, il pourrait être maintenu les délégués des communes actuellement en place, à savoir :

- Airaines : Albert NOBLESSE et Thierry SENECAAT (non délégué communautaire)
- Laleu : Jean-Pierre TERNISIEN (non délégué communautaire) et Edouard KASIMIRSAK
- Métigny : René BORDE et Pascal BOUTON (non délégués communautaires).

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne Messieurs Albert NOBLESSE et Thierry SENECAAT pour la commune d'Airaines, Messieurs Jean-Pierre TERNISIEN et Edouard KASIMIRCZAK pour la commune de Laleu et Messieurs René BORDE et Pascal BOUTON pour la commune de Métigny en qualité de délégués pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

1.4. Opération Somme Propre les 19 et 20 mars prochain.

Le Président informe l'Assemblée que l'opération « Somme Propre » se trouve renouvelée cette année et propose aux communes souhaitant s'y associer de se faire connaître auprès de la CCSOA afin d'obtenir une dotation en petits équipements.

1.5. Tarif de cession de terrains ZAC de la Mine d'Or.

Le Président signale à l'Assemblée que le jour de la signature du compromis de vente, il a proposé à l'investisseur suite à la nouvelle majorité au sein du Conseil Régional d'aller présenter le projet, lequel a formellement stipulé que si Marine LE PEN avait été élue Présidente du Conseil Régional, il ne serait pas venu s'installer à Croixrault.

Concernant le tarif de cession de terrains, les services des domaines consultés ont évalué la valeur du terrain à 7€ HT du m² avec une marge exceptionnelle de 15%. Dans le cadre de la cession envisagée sur la ZAC, le tarif de cession a été négocié à 8% HT le m².

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le tarif de cession de terrains ZAC de la Mine d'Or à 8 € HT le m².

1.6. Mise en compatibilité des PLU avec le SCOT du Pays du Grand Amiénois.

Le Président informe l'Assemblée que, par correspondance du 18 décembre 2015, la Préfecture a demandé de mettre en compatibilité les PLU et POS de notre territoire avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Les services de l'Etat nous précisant qu'à défaut d'accord ou de délibération d'approbation dans les délais impartis, ils se verront dans l'obligation d'engager et d'approuver cette mise en compatibilité à la place de la collectivité. De fait, le président propose de demander aux services de l'Etat d'assurer la mise en œuvre de ces mises en compatibilité.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt et vice-président, précise que ce sujet a été abordé lors d'une récente réunion du Syndicat Mixte du Grand Amiénois. Il rappelle que ce courrier date du 18/12/2015 et que l'Etat avait trois ans pour annoncer ce qu'il annonce dans son courrier à partir de la date d'adoption du SCOT (le 20/12/2012). Donc deux jours avant la fin, les services de l'Etat attirent notre attention en nous informant qu'il faudra que tous nos documents d'urbanisme soient en parfaite compatibilité avec le SCOT. Il faut donc les remercier chaleureusement et penser que l'efficacité des services de l'Etat est redoutable, puisqu'à 48 h d'une échéance, ils se sont rappelés qu'ils devaient nous le dire !

Aussi, ce qui semble leur avoir un peu échappé, c'est qu'actuellement la quasi-totalité des territoires se sont engagés dans des PLUi et qu'aujourd'hui, les PLU qui existent, se mettent en compatibilité avec le SCOT alors que nous sommes en train d'écrire des PLUi qui seront forcément en compatibilité, ce serait gaspiller de l'argent de faire travailler un cabinet qui mettrait en compatibilité les anciens documents d'urbanisme. Le temps que cela soit fait, le PLUi sera quasiment sorti. Le Syndicat Mixte du Grand Amiénois l'a rappelé et les services de l'Etat étaient conscients que pour les PLUi en cours, on pouvait leur demander de faire le travail, ils ne le feraient pas, faute de personnel ! et qu'ils nous laisseraient en paix. Par contre, ils sont un peu plus regardants sur les communes de la couronne amiénoise, puisque, si la plupart des communautés de communes se sont lancées dans un PLUi, il faut reconnaître que la Communauté d'Agglomération ne l'a pas fait et donc se trouve dans une situation plus délicate.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité sollicite les services de l'Etat pour assurer la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT du Pays du Grand Amiénois.

2.8 Zone d'activité de la « Mine d'Or »

Le Président informe l'Assemblée que le Schéma de Cohérence Territoriale prévoit la possibilité d'anticiper l'implantation de nouveaux projets industriels ou tertiaires. Dans ce cadre, les intercommunalités doivent disposer de réserves foncières aménageables à court terme. Un phasage devra être établi identifiant le foncier ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme à vocation d'activités dans la limite de 15 hectares et propose de déterminer sur la ZAC et dans le prolongement de l'implantation à venir une première phase d'urbanisation a dû concurrence de 15 hectares.

De fait, au fur et à mesure de l'occupation de la ZAC, nous serons conduits à renouveler ce type de délibération par tranche de 15 hectares.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la première phase d'urbanisation a dû concurrence de 15 hectares et autorise le président à renouveler ce type de délibération par tranche de 15 hectares.

2.9 Prise de compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le Président informe l'Assemblée que compte tenu de la transmission tardive d'éléments par plusieurs communes, il convient de différer le vote au prochain Conseil Communautaire qui se tiendra le 24 février. De fait les éléments d'analyses seront adressés dans les délais réglementaires. Il précise que les vice-présidents ont été prévenus juste avant le début de la réunion.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune s'inquiète de la représentativité des petites communes au sein de la future commission scolaire, prenant l'exemple de sa commune où 25 enfants vont à l'école de Beaucamps-le-Vieux.

Le Président répond que la commission « scolaire » n'est pas encore constituée, mais que lors de la dernière réunion de bureau ce sujet a été évoqué et il sera proposé que soient représentés à cette commission les Présidents de SISCO et les communes qui ont une école.

Annie LOUVARD, commune de Gauville demande quand le vote des budgets communaux pourra se faire.

Il lui est répondu que cela pourra se faire 15 jours après la prise de compétence et on peut imaginer que si l'ensemble des 63 communes accepte de délibérer rapidement, on pourrait voter le budget plus tôt.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie souhaite revenir sur les SISCO Collège, car il lui paraît indispensable de porter la réflexion sur leur intégration, car ce sera la seule structure à vocation d'aider les enfants au sein du collège ou extra-collège, de fait la seule structure qui ne sera pas intégrée à la CCSOA.

Il pense que si on ne la prend pas là, on ne la prendra plus car on ne délibérera pas une nouvelle fois dans 3 ans et demande d'y réfléchir car il lui semble indispensable d'intégrer les SISCO Collège dans la prise de compétence scolaire.

Le Président rappelle qu'il s'agit là d'une compétence du Conseil Départemental et pense effectivement qu'il faut y réfléchir. Il se souvient que l'annonce de la prise de compétence scolaire ne fut pas simple et pense qu'il faut être raisonnable et avancer pas à pas.

Marc DEWAELE, commune de Poix-de-Picardie et vice-président tient à souligner qu'à ce jour les SISCO n'ont plus de compétences collèges mais plus une compétence d'accompagnement vers les jeunes !

Le Président conclut sur le fait qu'il faut sans un aucun doute y réfléchir, aussi concernant la prise de compétence scolaire, nos voisins de Conty et de Oisemont l'ayant déjà, nous sommes obligés de la prendre ; concernant les SISCO et gymnases, ceux-ci ne sont pas forcément gérés de la même façon à Conty qu'à Oisemont, ce qui fait que dans les deux ans qui suivront la fusion, on devra y glisser nos compétences et donc cette prise de compétence sera forcément évoquée à un moment. Il propose de ne pas se précipiter et d'envisager cette extension dans le cadre de la fusion à venir.

Janick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin et vice-président demande de ne pas oublier que les SISCO viennent en appui des foyers socio-éducatif pour les sorties dans les collèges, il faudra donc y réfléchir. Aujourd'hui ce sont les Syndicats scolaires qui ont pris la main par rapport aux communes notamment dans les SISCO ; aussi si un jour cette compétence est reprise par la Com de Com, il faudra réfléchir à ce point-là aussi. De même, il demande aux communes de continuer à financer les écoles dans le cadre de leurs sorties scolaires !

1.10 Création d'une commission affaires scolaires

Ce point est également reporté au Conseil Communautaire du 24 février.

1.11 Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence enfance - jeunesse.

Ce point est également reporté au Conseil Communautaire du 24 février.

1.12 Participation de la CCSOA à l'ADUGA au titre de 2016.

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur la participation de la CCSOA à l'ADUGA au titre de 2016 d'un montant de 16 383 € et que pour mémoire la cotisation 2015 s'élevait à 40 879,35 €.

Jean-Jacques Stoter explique que cette baisse est en trompe l'œil puisque la cotisation que paiera la Communauté de Communes au Syndicat Mixte et à l'ADUGA restera à peu près de la même importance ; Au niveau de l'ADUGA à partir du 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a estimé que les services de l'ADUGA ne lui étaient plus indispensables et a voulu se retirer pensant de ce fait faire une économie substantielle.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la participation de la CCSOA à l'ADUGA au titre de 2016 d'un montant de 16 383 €.

2 Finances

2.1. Emprunt 2015 à réaliser avant le vote du BP 2016

Le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du budget primitif 2015 un certain nombre d'emprunts ont été inscrits et que ces emprunts n'ayant pu être réalisés sur l'exercice 2015, il propose de l'autoriser à les concrétiser avant le vote du budget 2016, ces emprunts sont les suivants :

- ZAC pour 1 600 000 €
- Pôle médicosocial pour 445 000 €
- Equipement aquatique pour 2 300 000 €.
- Plateforme de mobilité : 900 000 €

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à concrétiser les emprunts non réalisés en 2015 avant le vote du budget 2016.

2.2. Budget primitif 2016 de la MARPA

Le Président invite Marc DEWAELE à faire lecture du projet du budget primitif 2016 de la MARPA dont la section de fonctionnement s'élève à 290 600 € et la section d'investissement à 81 500 €.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 75 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Rose-France Delaire, Romuald Trabouillet, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU et Martine DUFEUILLE) arrête le budget primitif de la MARPA 2016 équilibré à la somme de :

- *Section de fonctionnement 290 600 €*
- *Section d'investissement 81 500 €*

3. MARPA

3.1. Tarification 2016

Le Président invite de nouveau Marc DEWAELE à faire lecture de la tarification 2016 de la MARPA au 1^{er} janvier 2016, laquelle a été examinée par la commission « Bien vieillir » le 27 janvier dernier.

REDEVANCE LOGEMENT

Type T1 Bis : 530 € + 0,08% (IRL) = 530,45€
Type 2 : 559 € + 0,08% (IRL) = 559,45€

=> Loyer ouvrant droit sur condition de ressources à l'allocation logement.

CHARGES LOCATIVES : Eau, chauffage, télé sécurité appels 24h/24h, animation, entretien des espaces communs.

Type T1 Bis : 405 €
Type 2 : 741 € (pour 2 personnes).

=> Electricité et Assurance multirisque à la charge du locataire.

FORFAIT DEPENDANCE JOURNALIER : APA versée par le Conseil Départemental : entretien du linge, aide aux déplacements, aide au repas, toute aide ponctuelle hors intervention des services extérieurs (Aide à domicile, SSIAD, infirmière...)

- GIR 1-2 : 14.82 €
- GIR 3-4 : 9.40 €
- GIR 5-6 : 3.96 €

PRESTATIONS AU CHOIX :

	Repas	Résidents	Extérieurs
M	Petit déjeuner	2.30 €	
D	Déjeuner	6.70 €	C* = Semaine : 12.85 € = Dimanche : 15.40 € Ext = Semaine : 14.05 € = Dimanche : 15.40 €
S	Dîners	4.20 €	Ext. ou C : 8.00€
	3 repas/jour	13.20 €	
BLANCHISSERIE : 1 lessive complète 5 Kg de linge lavé repassé rangé : 12.75 €+ 0,61%= 12.85€ Heures confort : 15.20€+0.61%= 15.30 € Si plateau repas à domicile, en l'absence d'indication médicale : +2€			

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers tient à préciser que le budget lié à l'accessibilité - mobilité sera moins important que celui annoncé au départ.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 75 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Rose-France Delaire, Romuald Trabouillet, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU et Martine DUFEUILLE) fixe la tarification de la MARPA au 1^{er} janvier 2016.

4. Service social

4.1. Tarification heures payantes personnes de plus et moins de 70 ans.

Marc DEWAELE est invité à présenter la tarification des heures payantes pour les personnes de + et – de 70 ans à compter du 1^{er} mars 2016 :

- Heure payante moins de 70 ans : 17,50 € (ancien tarif : 16,50 €)
- Heure payante plus de 70 ans : 16 € (ancien tarif : 15 €)
- Tarif des repas à domicile hors territoire : 8,40 € (tarif des repas livrés sur le territoire 6,90€).

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune souhaite savoir si ce sont des tarifs HT et voudrait connaître le coût réel de l'agent.

Il lui est répondu que le coût réel de l'agent est lié à son ancienneté au sein de la collectivité et que faute d'avoir le bulletin sous les yeux, cet élément de réponse ne peut être transmis ce soir et que le tarif est net de taxe, qu'il n'est pas appliqué de TVA sur les services publics.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 79 voix POUR et 1 voix CONTRE (Alain DESBIENDRAS) fixe la tarification des heures payantes pour les personnes de plus et moins de 70 ans à compter du 1^{er} mars 2016.

4.2. Location des remorques frigorifiques

Le Président informe l'Assemblée que la CCSOA est propriétaire de deux véhicules pour le portage de repas à domicile et de deux remorques frigorifiques pour pallier à la panne éventuelle des véhicules. Il propose que ces remorques frigorifiques soient louées aux communes, associations et comités des fêtes du territoire au prix de 50 € le week-end, qu'une convention de location sera établie.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le tarif de location d'une remorque frigorifique à 50 € par week-end.

5. Voirie

5.1. Convention de mandat avec la Commune de Le-Quesne.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la convention de mandat à établir avec la commune de Le-Quesne pour laquelle la CCSOA réalise des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 211. Il souligne que la participation de la commune de Le-Quesne s'élève à 17 248,37 € HT et demande à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la convention de mandat à établir avec la commune de Le-Quesne.

6. Restitution des informations du bureau

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations suivantes :

- Des subventions à hauteur de 43 582 € ont été réparties sur le territoire dans le cadre de l'OPAH.
- Une subvention de 400 € a été attribuée à un équipage participant au 4L Trophy du 18 au 28 février 2016.
- Une participation de 2 000 € a été attribuée à l'Association pour la Formation et l'Emploi au titre du fonctionnement de la recyclerie pour l'année 2015.

Colette MICHAUX, commune de Liomer précise qu'effectivement la recyclerie est ouverte toutes les après-midi et compte 32 salariés dont 16 sur un chantier et les 16 autres à la recyclerie pour une période de 4 mois normalement renouvelable.

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie Vallée de l'Oise pour la tenue d'ateliers qui se tiendront courant 2016 sur les thèmes du jardinage.

7. Questions diverses

Rose-France DELAIRE demande si le débat a été ré-ouvert chez TRINOVAL suite au courrier de Monsieur LEMAIRE, des serres de Villers-Campsart adressé à toutes les communes concernant la redevance des ordures ménagères pour les professionnels.

Le Président répond que suite à l'absence de Monsieur BILLOT, cette demande sera examinée en réunion des vice-présidents très prochainement et que les communes auront connaissance de la suite donnée.

Rose-France Delaire insiste sur le fait que cette question sur la redevance des ordures ménagères pour les professionnels est très importante et qu'elle ne souhaite pas que Trinoval perde les professionnels qui se dirigeraient vers des structures privées, ce qui serait dommageable pour la structure.

Christophe GERAUX, commune de Méricourt-en-Vimeu, rejoint les propos du Président et assure à Mme Delaire que ce sujet sera bien porté en réunion de bureau avec les vice-présidents.

Sylvain CHARBONNIER, commune Molliens-Dreuil, souhaite partager une information transmise par Monsieur Zacharewicz, Directeur Général des Services concernant les modalités de refacturation des frais d'instruction des dossiers d'urbanisme auprès des administrés.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services précise des éléments relatifs au droit des sols. Il rappelle que les communes qui ne sont pas au RNU aujourd'hui assurent l'instruction de leurs permis de construire et de leurs certificats d'urbanisme ainsi que les déclarations de travaux auprès de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays du Grand Amiénois. Cela engendre forcément un coût, de fait une convention tripartite est en cours d'élaboration. Mais il a été à une période où l'on pouvait imaginer que les communes puissent récupérer tout ou partie des coûts liés à l'instruction de ces documents liés au droit des sols auprès des pétitionnaires. Cela n'est pas vrai, au vu de la question écrite posée au Sénat et la réponse du Ministère est très claire en la matière. Il interdit la possibilité de recouvrer quelques sommes que soient auprès des administrés qui sollicitent l'instruction d'un document lié directement au droit des sols.

Jean-Jacques STOTER rappelle que la compétence « Bibliothèque » a été prise le 21 décembre dernier et qu'il va falloir que les communes se prononcent. Il demande de bien vouloir adresser aux communes un modèle de délibération.

8. Lieu du prochain conseil communautaire

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu le prochain Conseil communautaire à la date du 24 février en la salle des Fêtes de Beaucamps-Le-Vieux.

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique MAGNIER invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc LABESSE



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

